

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LA FERTE-ST MICHEL

Le Président,  
Jacques DALMONT

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
- 14 DÉCEMBRE 2015 -**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	22
Présents	20
Absents	02
Votants	22

Le quatorze décembre deux-mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Macé, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Président.

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 08 décembre 2015.**

**Présents :** Monsieur Jacques DALMONT, Monsieur Christian CLÉMENT, Monsieur José COLLADO, Madame Noëlle POIRIER, Monsieur Didier THÉVENARD, Monsieur Franck QUERU, Madame Annick JARRY, Monsieur Sylvain JARRY, Madame Thérèse LETINTURIER, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Armelle DESTAIS, Madame Chantal LEUDIERE, Monsieur Denis DUGRAIS, Monsieur Christian GUERIN, Madame Isabelle GARNIER, Monsieur Daniel CORBIERE, Madame Virginie DREUX-COUSIN, Monsieur Stéphane ANDRIEU, Madame Isabelle MICALAUDIE, Monsieur Samuel RADIGUE.

**Absents :** Monsieur Marc MAILLARD, Madame Nadège QUENTIN.

**Délégations :** Monsieur Marc MAILLARD avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Christian GUERIN, Madame Nadège QUENTIN avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Jacques DALMONT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Virginie DREUX-COUSIN est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE LA FERTÉ-MACÉ - SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 10.**

- Vu le PLU de la Commune de La Ferté-Macé approuvé le 18 octobre 2006 et notamment l'emplacement réservé n° 10 - Liaison Zone des Chauvins - Route de Briouze.
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Macé n° 03.02 du 1<sup>er</sup> février 2007 portant acquisition foncière sur l'emplacement réservé n° 10.
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2015 prescrivant la modification simplifiée du PLU et définissant les modalités de mise à disposition du public.
- Vu l'arrêté n° 221/15/CC définissant la mise à disposition du public, du projet de modification simplifiée du PLU de La Ferté-Macé.

Monsieur le Président indique que le dossier de la modification simplifiée du PLU a été mis à disposition du public du 26 octobre au 27 novembre 2015 et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification simplifiée du PLU de la Commune de La Ferté-Macé portant sur la suppression de l'emplacement réservé n° 10 - Liaison zone des Chauvins - Route de Briouze.

- PRECISE :

\* que conformément à l'article R 123.24 et R 123.25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois à la Mairie de La Ferté-Macé.
- d'une mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.
- d'une publication au recueil des actes administratifs.

\* que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture.

\* que le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à disposition du public pendant un mois à la Mairie de La Ferté-Macé aux jours et heures habituels d'ouverture.

\* que la présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du PLU, sera transmise à Madame le Préfet.

- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de ce dossier.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
LE PRESIDENT



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a series of wavy lines below.